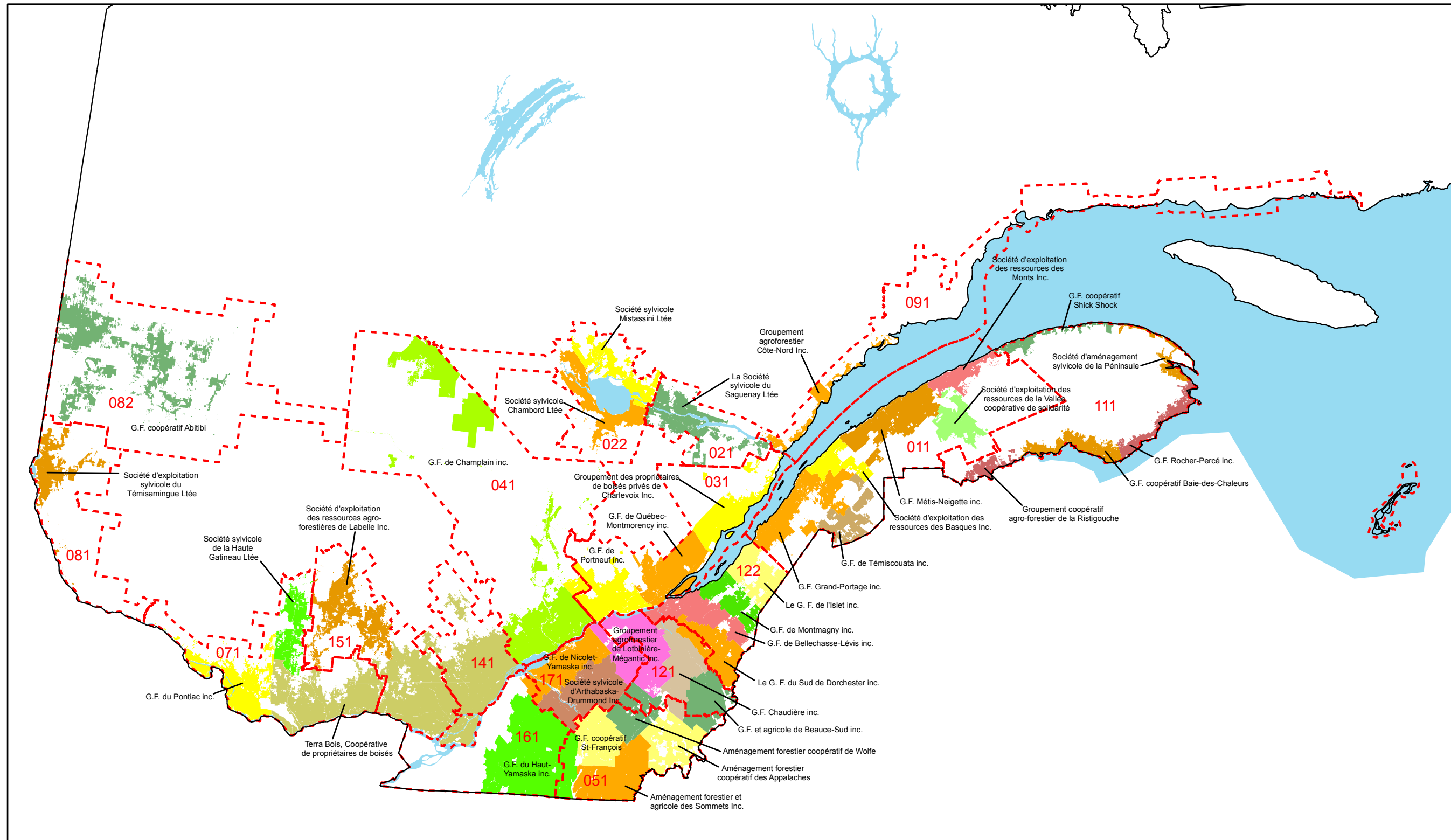


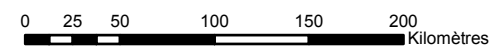
TERRITOIRE DES GROUPEMENTS FORESTIERS



--- Agence

011	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	091	Agence de mise en valeur des forêts privées de la Côte-Nord
021	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay	111	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-les-Îles
022	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean	121	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
031	Agence des forêts privées de Québec 03	122	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
041	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes	141	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
051	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	151	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides
071	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises	161	Agence forestière de la Montérégie
081	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue	171	Agence forestière des Bois-Francs
082	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi		

N. B. Les couleurs avec un fond plein représentent le territoire privé des groupements forestiers



Projection cartographique
Conique conforme de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)
Sources
Limites administratives et frontalières (MERN) 2020
Limites des groupements forestiers (RESAM) 2020
Limites des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées (MFFP) 2020
Réalisation
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la Gestion des Stocks Ligneux (DGSL)
© Gouvernement du Québec, 2020
Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

